



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2021 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, DELPHIN Arnaud, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel.

Excusés, absents : SOUSSEING Francelise

Secrétaire de séance : BELLINE Thierry

Bruno PARIS demande l'autorisation au conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention déneigement avec la commune d'Embrun
- Tarifs du nouveau colombarium

Le conseil accepte à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 3 août 2021
- 2) Point sur les travaux
- 3) Intervention Agnès Grosjean-Brunner Emploi/handicap
- 4) Déclassement domaine public. Vente portions de parcelles communales à deux particuliers. Régularisation empreinte domaine public.
- 5) Compostage collectif
- 6) Zonage conservatoire du littoral
- 7) Autorisation de poursuite au Trésorier d'Embrun pour factures impayées
- 8) Conventions assainissement
- 9) Convention Conseil départemental/bibliothèque
- 10) Indemnités du délégué à la communication
- 11) Convention mise à disposition personnel communal avec la Mairie de Puy Saint Eusèbe.
- 12) Convention mise à disposition matériel administratif au SIVU de l'école
- 13) Congrès des Maires 2021
- 14) Questions diverses

1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 3 août 2021

Le conseil approuve le compte-rendu à l'unanimité, 10 voix pour

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Travaux à côté de l'église : Il a été décidé de refaire la canalisation d'eau potable qui était obsolète (200 m). Travaux effectués par l'agent technique.

- Travaux au site de l'Ecluse dans le cadre des journées citoyennes (élagage, nettoyage, déplacement et réfection du barbecue etc...): 12 personnes ont répondu à l'appel de la mairie (habitants, ONF, Parc des Ecrins). Bilan très positif. Michel Prost propose que soit reconduite cette journée tous les ans.
- Mairie : fermeture de la porte provisoire qui servait d'accès pendant les travaux, par l'agent technique.
- Stations d'épuration : Les roseaux ont été replantés. Nous attendons une date fixée par la communauté de communes pour l'inauguration
- -Raccordement au réseau d'assainissement d'une future maison d'habitation en dessous du cimetière. Un rendez-vous est fixé avec la régie assainissement de la com com.
- Coupe à câble de mélèzes en forêt communale : Arnaud Delphin fait le point sur les travaux en cours. Très bon retour, très technique. Ces travaux étaient nécessaires car les jeunes arbres étaient limités dans leur croissance, n'ayant pas assez de place. Une partie de la coupe sera certainement réservée aux habitants de la commune. Il restera à définir les modalités de vente, le bois sera entreposé par l'exploitant en bord de route. L'ensemble de la coupe sera valorisée (charpente, bardeaux, rondins, plaquettes etc..)

3) Intervention Agnès Grosjean-Brunner : Emploi/handicap

Agnès Grosjean-Brunner expose au conseil que dans le cadre du plan de relance du département et de l'état, des aides à l'embauche des personnes handicapées existent aussi pour les services publics. Elle fait un exposé des contrats concernés et des modalités d'embauche.

M. Bruno Paris la remercie pour son intervention et ses explications.

4) Déclassement domaine public. Vente portions de parcelles communales à deux particuliers. Régularisation empreinte domaine public.

M. Le Maire expose au conseil qu'il convient de se prononcer sur la vente de portions de parcelles communales au hameau du Pibou.

- La première demande concerne M. Guinberteau Jacques qui doit faire l'acquisition de portions de parcelles limitrophes de sa propriété sise à Pierre Chaumaure cadastrée ZI 51.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 voix contre, décide de vendre deux portions de parcelles communales à M. Guinberteau Jacques en limite de sa propriété cadastrée ZI 51 pour une surface totale de 37 m² à 80 € le m². Les frais s'affèrent à cette vente seront à la charge du pétitionnaire (bornage et notaire)

- La deuxième demande concerne M. Pecheu Gilles qui doit faire l'acquisition d'une portion de parcelle communale limitrophe de sa propriété sise rue de l'Orme, au hameau du Pibou, cadastrée ZL 40.

Le conseil municipal décide, à 10 voix pour, de vendre une portion de parcelle communale en limite de la propriété de M. Pecheu Gilles, cadastrée ZL 40 (voir plan annexé) pour une surface totale de 118 m² à 80 € le m². Les frais afférents à cette vente (géomètre et notaire) seront à la charge du pétitionnaire.

Afin de pouvoir procéder à leur vente il convient de les désaffecter et déclasser du domaine public de la commune.

- Le Conseil Municipal constatant la désaffectation des portions de parcelles communales référencées ci-dessus qui ne sont plus utilisées depuis plusieurs années comme domaine public, décide de les déclasser dans le domaine privé de la Commune et d'autoriser leur aliénation. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour pouvoir finaliser cette vente et ce déclassement et signer toutes les pièces s'y rapportant. Les frais afférents à cette aliénation seront à la charge des pétitionnaires (géomètre et notaire).